

personnes ont perdu leur emploi. Plusieurs fournisseurs n'ont pu se faire payer, mais le pire dans tout cela, c'est qu'une entreprise prospère venait de disparaître à cause de la stupidité et de l'intransigeance des bureaucrates. Quelqu'un avait décidé que CCM vivrait et que Harry D. Shields serait étouffé par la bureaucratie.

Qu'est-il arrivé à Lorne Shields? Il a perdu son commerce. Il a dû vendre la majorité de ses biens personnels pour survivre. Il a fait une dépression nerveuse. Son père a eu une attaque qui, selon les médecins, résultait directement de la tension causée par la faillite de l'entreprise. Pendant plus de deux ans, le ministère du Revenu national a gardé \$230,000 appartenant à Lorne Shields. Le gouvernement s'est servi de cet argent. Quand la Commission du tarif a déclaré qu'aucun règlement ni aucune loi ne justifiait la perception des \$230,000, le gouvernement a remboursé l'argent, mais sans intérêt. Un simple chèque dans une enveloppe.

On entend souvent parler à la Chambre de justice, de la nécessité d'aider ceux qui sont dans le besoin, de société juste, de démocratie de participation et d'une charte des droits. Eh bien, allez demander à Lorne Shields ce qu'il pense de ces slogans creux nés dans les officines de la publicité pour étayer un discours ou un programme électoral, alors qu'en fin de compte ils ne veulent rien dire.

Pour Lorne Shields, il n'y a pas de démocratie au Canada. Si un bureaucrate décide que vous devez être taxé, vous l'êtes, que ce soit légal ou non. Lorne Shields a appris que nous n'étions pas tous égaux. Si votre entreprise bénéficie de prêts garantis par le gouvernement, votre égalité l'emporte sur celle d'un concurrent qui ne jouit pas des mêmes avantages.

● (1600)

Pour le gouvernement, avoir une politique de concurrence, c'est se réserver le droit d'éliminer de la course ceux qui pourraient entrer en lice avec une société dont il a garanti les prêts. C'est ce qui s'est produit dans le cas de la société Harry D. Shields Ltd. Qu'est-il arrivé à M. Peillard, évaluateur des douanes fédérales? Il a été muté au secteur de l'industrie électrique. Cent personnes ont perdu leur emploi.

Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, un cas isolé. De nombreuses autres personnes se sont fait avoir par des définitions imprécises qui changent d'une loi à l'autre, d'un règlement à l'autre et voilà pourquoi j'invite vivement les ministériels à approuver nos amendements puis, dans la foulée, à renvoyer les définitions concernant la fabrication, l'assemblage, le traitement et la production à un comité de la Chambre pour qu'il présente une résolution. Agissons contre la bureaucratie pour que l'affaire Lorne Shields ne se reproduise pas.

Un nombre inouï d'hommes d'affaires de notre pays vivent dans la crainte de la bureaucratie. Or, ces hommes d'affaires terrifiés et les milliers d'autres qui vont le devenir sont ceux qui détiennent la solution aux difficultés économiques que nous connaissons. Ce sont eux qui détiennent en partie la solution au chômage. Plus d'un million de chômeurs de notre pays veulent qu'on pallie ce problème.

Les hommes d'affaires qui vivent dans la terreur de la bureaucratie vous raconteront des histoires horribles. Quand j'ai demandé à l'un d'eux: «Pourquoi ne réagissez-vous pas?» Il m'a répondu: «Je ne tiens pas à ce que l'État mette le nez dans

### *Taxe d'accise*

mes comptes.» C'est assez révélateur. Quand j'ai dit que Revenu Canada n'agissait pas comme ça, il m'a répondu: «Ces gens-là ont toutes les définitions, règlements et décisions et ils les tournent et les déforment pour les adapter aux lois et textes réglementaires.» Puis il a poursuivi: «Par exemple, prenez le terme «fabrication» ce dont nous parlons aujourd'hui. Voyez, monsieur l'Orateur, cette définition provient de nombreuses sources. Si le gouvernement estime qu'un marché concurrentiel dessert mieux le consommateur, il va alors réexaminer bon nombre des règlements et procédures.

Quand la bureaucratie accorde des prêts, des subventions ou des garanties de prêts à une industrie et qu'elle harcèle les concurrents de cette industrie, cela revient à priver le consommateur de tout choix et c'est ce qui s'est passé dans le cas de l'affaire Lorne Shields. Il connaissait le marché, il savait ce qui allait se vendre et il a tenté d'en tirer parti, mais on lui a mis des bâtons dans les roues.

Il y a de nombreuses façons de régler le problème. Le gouvernement aurait pu lui imposer un pourcentage de contenu canadien, comme il le fait pour l'industrie automobile. Il aurait pu lui enjoindre d'accroître le contenu canadien de son produit en fonction d'un échéancier quelconque, de sorte qu'il aurait fini par augmenter son pourcentage canadien sur une période donnée. Cependant, quelle que soit la méthode employée, il faut qu'elle soit appliquée de façon équitable. Les règlements douaniers et leur interprétation font constamment l'objet de litiges. Vous vous souviendrez peut-être qu'il y a quelques mois, un certain nombre d'hommes d'affaires du Manitoba sont venus protester à Ottawa parce qu'on les obligeait à payer sur des pièces d'automobile des droits de douane plus élevés que leurs homologues de l'Ontario. Et cela dépendait uniquement d'une interprétation des fonctionnaires au port d'entrée.

J'ai demandé aux ministériels de ne pas appuyer le changement de définition du terme «fabrication» et d'inviter le ministre à retirer cet article et à le renvoyer au comité permanent de la Chambre pour que nous puissions établir des distinctions entre les définitions des termes fabrication, montage, traitement et production. Voyez-vous, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que les députés de tous les partis sont suffisamment intelligents pour résoudre ce problème. Je voudrais qu'une fois cela fait, nous donnions aux bureaucrates l'ordre d'utiliser les définitions que nous aurons préparées. Voilà tout!

Pour conclure, permettez-moi de dire qu'il y a des gens qui croient que deux grandes batailles se livrent constamment dans notre pays. La première met aux prises des partis politiques à l'idéologie différente et, comme nous le savons tous, les Canadiens ont l'occasion d'opter pour l'une de ces idéologies lors des élections. Cependant, la vraie bataille se livre entre les bureaucrates de l'État et les élus du peuple et c'est cette bataille que nous devons commencer à gagner. La bureaucratie est en meilleure position lorsque les querelles politiques font rage et que le parti au pouvoir compte des députés d'arrière-ban passifs.

Monsieur l'Orateur, je mets les ministériels au défi. Nous verrons maintenant s'ils sont capables de relever ce défi et d'être à la hauteur de la situation.